

4Elements Partners
Société civile
Capital social : 900 euros
Siège social : 19 Boulevard de la Mer Caspienne
73370 Le Bourget-du-Lac
RCS Chambéry : 953 403 995

PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
ACTE UNANIME SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le 30 septembre 2024,

LES SOUSSIGNEES :

- **M. Cédric FAVIER**, résidant 245 chemin louis de pingon 73290 La Motte Servolex, de nationalité française, né le 09/05/1980 à 73300 Saint-Jean-de-Maurienne, pacsé,
- **M. Jean-Baptiste GOFFART**, résidant 5t Rue Jean Macé 92150 Suresnes, de nationalité française, né le 23/05/1984 à 35000 Rennes, divorcé,
- **M. Cédric BOISART**, résidant 7bis, rue du Cers 31450 Belberaud, de nationalité française, né le 10/12/1978 à 59600 Maubeuge, pacsé,
- **M. Olivier FLECHON**, résidant 35, chemin des Fortiers 73100 Tresserve, de nationalité française, né le 12/10/1974 à 01000 Bourg en Bresse, marié selon le régime de la communauté d'acquêts,
- **Mme Vanessa AMARAL DE OLIVEIRA**, résidant 17 bis, rue Thiers – 38000 Grenoble, de nationalité française, née le 03/07/1990 à Florianopolis (Brésil), divorcée,
- **4Elements Ventures**, société à responsabilité limitée au capital de 1 200 Euros, dont le siège social est situé 19 Boulevard de la Mer Caspienne - BP453 - 73370 Le Bourget-du-Lac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 951 006 444, représentée par M. Jean-Baptiste GOFFART en sa qualité de gérant, dûment habilité,
- **M. Philippe RUFFIN**, résidant 6 Rue Curie 38160 Saint-Marcellin, de nationalité française, né le 10/06/1973 à 01000 Bourg-en-Bresse,

seuls associés de la société 4Elements Partners, société civile au capital de 900 euros, divisé en 9000 parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euro chacune (0,10 €), souscrites et intégralement libérées, dont le siège social est situé 19 Boulevard de la Mer Caspienne - BP453 - 73370 Le Bourget-du-Lac, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 953 403 995 (la « **Société** »), détenant l'intégralité des droits de vote et des parts sociales composant le capital de la Société (les « **Associés** »),

CF PR OF V.A. CB JG

après avoir pris connaissance du projet des statuts révisés de la Société,

ont pris les décisions suivantes, dans les termes du présent acte unanime :

- l'ordre du jour et le texte des projets de décisions soumises au vote des Associés ;
- le projet des statuts modifiés de la Société.

La signature du présent acte unanime est organisée par les gérants de la Société.

M. Cédric FAVIER a été désigné par les Associés président de séance.

Le président de séance a rappelé aux Associés de la Société que, compte tenu des délais de réalisation des opérations visées ci-après, il a été choisi d'utiliser la faculté prévue par les statuts de la Société de consulter les Associés par voie de signature d'un acte unanime sous seing privé.

Les Associés de la Société, chacun pour ce qui le concerne, lui ont donné acte de ces déclarations et ont reconnu, en outre, la régularité de la convocation.

CECI ETANT RAPPELE LES ASSOCIES ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

*Mise à jour des dispositions de l'article 7.2 des statuts de la Société
– Adoption des statuts modifiés de la Société*

Les Associés, statuant conformément aux dispositions des statuts de la Société,

après avoir pris acte des cessions suivantes de parts sociales de la Société aux termes de contrats de cession de parts sociales en date du 10 septembre 2024 dont un exemplaire de chaque contrat a été déposé au siège social de la société à toutes fins utiles :

- MM. Cédric Favier et Jean-Baptiste Goffart ont cédé chacun 675 parts sociales au profit de M. Cédric Boisart ;
- MM. Cédric Favier et Jean-Baptiste Goffart ont cédé chacun 225 parts sociales au profit de M. M. Olivier Fléchon ;
- MM. Cédric Favier et Jean-Baptiste Goffart ont cédé chacun 113 parts sociales au profit de Mme Vanessa Amaral de Oliveira ;
- MM. Cédric Favier et Jean-Baptiste Goffart ont cédé chacun 1 394 parts sociales au profit de la société 4Elements Ventures SARL ;
- M. Jean-Baptiste Goffart a cédé 225 parts sociales au profit de M. Cédric Favier ;

décident de mettre à jour les dispositions de l'article 7.2 des statuts ainsi qu'il suit :

« Article 7.2 : Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de 900,00 euros.

Il est divisé en 9 000 parts sociales de 0.1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites à la constitution.

Les parts sociales sont réparties comme suit :

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre de parts souscrites</i>	<i>Montant total de l'apport</i>
<i>Cédric Favier</i>	<i>2 250 parts</i>	<i>225,00 €</i>
<i>Jean-Baptiste Goffart</i>	<i>1 800 parts</i>	<i>180,00 €</i>
<i>Philippe Ruffin</i>	<i>136 parts</i>	<i>13,60 €</i>
<i>Cédric Boisart</i>	<i>1 350 parts</i>	<i>135,00 €</i>
<i>Olivier Fléchon</i>	<i>450 parts</i>	<i>45,00 €</i>
<i>Vanessa Amaral de Oliveira</i>	<i>226 parts</i>	<i>22,60 €</i>
<i>4Elements Ventures</i>	<i>2 788 parts</i>	<i>278,80 €</i>
<i>Total</i>	<i>9 000 parts</i>	<i>900,00 €</i>

décident en conséquence de ce qui précède et plus largement, d'adopter article par article et dans leur intégralité les statuts modifiés tels que joint en Annexe au présent procès-verbal.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DEUXIEME DECISION

Pouvoir pour formalités légales

Les Associés donnent tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal afin de remplir toutes les formalités de droit.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé en deux exemplaires par le gérant de la Société et l'ensemble des Associés de la Société.

SIGNATURES SUR LA PAGE SUIVANTE

CF PR OF V.A. CB JG

SIGNATURES



Le gérant – président de séance
M. Cédric FAVIER



M. Cédric FAVIER



M. Jean-Baptiste GOFFART

Cédric Boisart

M. Cédric BOISART



M. Olivier FLECHON



Mme Vanessa AMARAL DE OLIVEIRA



4Elements Ventures SARL
Par son gérant
M. Jean-Baptiste GOFFART



M. Philippe RUFFIN